



**AVENANT N° 1**

Au

**Marché n° M202315**

**Travaux de modernisation de l'éclairage public**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

La Ville de VILLEPARISIS dont la Mairie est située 32, rue de Ruzé - CS 50105 - 77273 VILLEPARISIS CEDEX,

Représentée par Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire de Villeparisis \_\_\_\_\_

D'une part, et

La Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES IDF - 8 bis avenue Joseph Paxton - 77164 FERRIERES EN BRIE

Représentée par Monsieur ANGELETTI Michael, Directeur d'Exploitation,

D'autre part,

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

Le 29 décembre 2023, la commune de Villeparisis a confié à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES IDF, le marché M202315 pour des travaux de modernisation de l'éclairage public de la Ville.

Ce marché est conclu pour une année, renouvelable tacitement trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Il est conclu avec un montant minimum annuel de 50 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 500 000 € HT soit un montant maximum de 2 000 000 € HT pour sa durée globale.

**ARTICLE 1 – OBJET**

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant du marché en raison de travaux complémentaires imprévus lors du lancement de la procédure.

## ARTICLE 2 – INCIDENCE FINANCIÈRE

L'incidence financière de cette prestation sur le montant du marché représente une augmentation de 100 000 € HT, pour la durée globale du marché.

Soit une augmentation du montant du marché de 5 %, conformément à l'article R.2194-8 du code de la commande publique.

## ARTICLE 3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est calculé comme suit :

Montant maximum annuel HT pour la durée globale du marché	500 000,00 € (soit un total de 2 000 000,00 € HT maximum)
Montant du présent avenant n° 1 HT pour la durée globale du marché	+ 25 000,00 € (soit un total de 100 000,00 € HT maximum)
Nouveau montant maximum annuel HT pour la durée globale du marché.	525 000,00 € (soit un total de 2 100 000,00 € HT maximum)

## ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES

Cet avenant vaut pour toute la durée du marché.

Toutes les autres clauses du marché initial, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à Villeparisis, le 27 juin 2024

**Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES IDF**

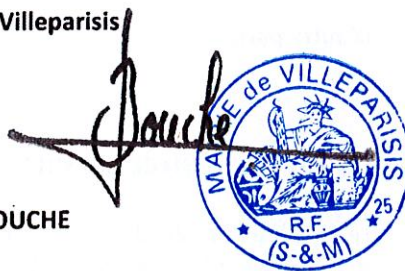
Le Directeur,

**Monsieur Michael ANGELETTI**

**La Ville de Villeparisis**

Le Maire,

**Frédéric BOUCHE**



ÉNERGIE SYSTÈMES

**Eiffage Energie Systèmes - Ile de France**

8 bis avenue Joseph Paxton

77164 Ferrières/En-Brie

SAS au capital de 8 000 000,00 €

420 540 643 RSC Bobigny